

**Commission nationale chargée de l'élaboration des éléments
du projet de décret relatif à la Formation Médicale Continue (FMC)**

Principaux points discutés :

- La clarification du concept à retenir : la formation continue classique ou le Développement Professionnel des Compétences et l'Évaluation des Pratiques Professionnelles.
- Le besoin de commencer par une obligation éthique durant une période transitoire, le temps de mettre en place le dispositif avec un financement sécurisé.
- La formation médicale continue devrait comporter un volet renforcement des connaissances théoriques, un volet perfectionnement des compétences pratiques et un volet développement des attitudes (communication, management, ...).
- L'importance de clarifier le rôle de chaque intervenant (santé, enseignement supérieur, CNOM, facultés de médecine, sociétés savantes, syndicats, associations professionnelles, ...) dans la formation médicale continue, et ce, dans le cadre du respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- La FMC devrait répondre aux priorités nationales identifiées par les autorités compétentes, tout en prenant en considération les besoins émanant de la base et l'évolution de la médecine.
- Un état des lieux rapide prenant en considération les volets quantitatifs et qualitatifs est souhaitable pour orienter la stratégie à mettre en place.
- Le besoins de mettre en place un cadrage et un dispositif qui garantissent un financement adéquat avec des garde-fous pour éviter les dérapages et les conflits d'intérêt.
- La structure du décret devrait comprendre plusieurs sections touchant la définition de la FMC à retenir, l'objectif, les instances de gouvernance et de régulation, les responsabilités de chaque intervenant, les modalités de mise en œuvre, les instances de suivi-évaluation, validation et accréditation, le financement et les organismes qui seront chargés de la dispensation de la FMC.
- Le développement d'un cahier de charges adapté au contexte national et capitalisant sur l'existant pour donner l'agrément aux structures qui auront la tâche de dispenser la FMC et éviter de mettre en place un dispositif qui ne pourra pas être appliqué.
- La démocratisation de la formation médicale continue qui doit être accessible à toutes les catégories de médecins sans exclusion et prenant en considération leurs spécificités.
- L'importance de la mise en place de mesures d'accompagnement comme la réhabilitation des sociétés savantes existantes, le regroupement des associations professionnelles en fédérations,...
- La nécessité de faire sortir les textes d'application des lois en vigueur notamment ceux relatifs à la loi cadre 34-09.
- L'arsenal législatif et réglementaire existant cadre suffisamment le dispositif de la FMC et apporte plusieurs réponses. De cet faite, il faut aller directement vers les modalités de mise en œuvre (les outils de régulation, la gestion, le financement,...).
- Le décret à proposer devrait renforcer les choses positives existantes et leur donner une assise réglementaire, et lutter contre certaines pratiques et dérives.
- L'organisation d'un forum national sur la formation médicale continue.

Recommandations :

- Elaboration d'une matrice regroupant les différentes questions discutées et qui sera envoyée et renseignée par les groupes de travail identifiés : Doyens des facultés de médecine, Directeurs des CHU, Société Savantes, Syndicats et Associations du secteur libéral présents, CNOM et Ministère de la Santé.



كلية الطب
والصيدلة - مراكش
FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE PHARMACIE - MARRAKECH

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITÉ CADI AYYAD
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE
MARRAKECH

-
- Création d'un forum d'échange et de partage par email entre les membres de la commission en vue de partager la matrice, la synthèse des textes législatifs et réglementaires disponibles, le travail réalisé par le CNOM et de toute autre documentation jugée utile par les membres de la commission.
 - Discussion lors de la prochaine réunion d'une plateforme synthétisant les propositions des différents groupes de travail.